

Crime organisé

M. Fox: Je ne peux pas le croire!

M. Leggatt: Je suis certain qu'il se lèvera pour présenter des excuses au nom de la GRC, comme il l'a fait depuis qu'il a accédé à son poste. Son travail n'est pas de présenter des excuses pour la GRC. Son travail n'est pas de défendre la GRC ni de défendre la bureaucratie. Son travail est de mener la lutte contre le crime au Canada. En ce qui concerne la GRC, il constitue le policier du plus haut grade. Il est celui qui devrait exercer un pouvoir politique sur cette force. Il devrait diriger les efforts de cette force policière contre le crime organisé. Au cours de ce débat, je parlerai de la façon dont nous pourrions nous attaquer au crime organisé.

Nous avons deux ministres à la Chambre, le ministre de la Justice (M. Basford) et le solliciteur général, qui s'opposent à la constitution d'une commission royale d'enquête. Ils fondent leur refus sur deux raisons. Comme ce sont des hommes importants, je ne mettrai pas en doute le sérieux de leurs raisons. Ils déclarent que les provinces ont le pouvoir de constituer leurs propres commissions et qu'elles peuvent régler ce problème. Je voudrais me permettre de dire que le crime organisé a un caractère trans-provincial, trans-national, international. Ainsi qu'en ont fait l'expérience les Américains, si vous voulez combattre le crime organisé, vous ne pouvez le faire avec de petites commissions locales ne poursuivant pas exactement les mêmes buts et ne mettant pas en commun les renseignements dont elles disposent pour mener conjointement leur attaque.

M. Fox: Ce n'est pas le cas au Canada.

M. Leggatt: Le solliciteur général dit que ce n'est pas le cas au Canada.

Une voix: Vous n'avez encore jamais encore pris personne.

M. Leggatt: Vous n'avez jamais pris personne d'impliqué dans le crime organisé au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, . . .

M. Fox: Ce n'est pas la situation qui existe au Canada . . .

Une voix: Laissez le député de New Westminster (M. Leggatt) parler. Le solliciteur général (M. Fox) a déjà eu son tour.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'honorable député de New Westminster (M. Leggatt) a la parole. Nous serons ici jusqu'à 6 heures et nous aurons tous l'occasion d'intervenir.

M. Woolliams: Bonne idée.

M. Leggatt: S'il y a quelque chose dont se réjouissent les milieux du crime organisé, c'est bien la position adoptée par le gouvernement de ne pas créer de commission nationale d'enquête. Ils sont enchantés de ce qu'il préfère le fractionnement de ces commissions et leur morcellement en petits organismes. Cela lui suffit de penser que chaque petite commission va s'attaquer à une petite tentacule de la pieuvre, tandis que la tête reste intacte et continue allègrement à mener ses activités subversives au Canada. Telle est la position du gouvernement au sujet d'une commission royale d'enquête nationale: nous allons nous en remettre aux provinces et leur accorder plus de pouvoirs. C'est ce qu'il fait depuis 1972. Notre parti refuse d'abandonner les pouvoirs qui incombent au gouvernement

fédéral en matière d'application de la loi, comme le gouvernement serait prêt à le faire.

M. Woolliams: Exactement!

M. Leggatt: Son deuxième argument a de quoi surprendre. Il prétend qu'il va attraper ces criminels et faire emprisonner ces «cinq dragons» en un rien de temps. Tout ce qu'il reste à faire, c'est d'adopter la modification à la loi sur l'écoute électronique. On permet à ce genre d'individus de continuer à se promener en liberté en s'opposant à notre projet de modification de la loi sur les tables d'écoute.

Lorsque ce bill reviendra du comité et que la majorité libérale obtiendra gain de cause, comme elle le fait généralement, et que le bill sera adopté, nous pouvons nous attendre à toutes sortes d'arrestations d'ici l'automne. Les cinq dragons seront derrière les barreaux, nos amis de Montréal ne déambuleront plus dans les rues, et il n'y aura plus de problème. Voilà l'argument qu'on a présenté à la Chambre, et c'est le plus spécieux et le plus aberrant que j'aie jamais entendu. Il est stupide de prétendre que nous avons empêché le gouvernement de s'attaquer au crime organisé en refusant de modifier légèrement la loi sur les tables d'écoute.

J'aimerais parler des vastes pouvoirs que le gouvernement aimerait avoir pour, dit-il, lutter contre le crime organisé en vertu de la loi sur les tables d'écoute. L'un d'entre eux porte sur la présentation des preuves. Les avocats peuvent défendre toutes sortes de thèses pour savoir si cela compliquerait le système judiciaire et prolongerait indûment les délais. Mais le ministre invoque un argument si spécieux, en prétendant qu'il n'a pas réussi à s'attaquer de manière efficace au crime organisé parce que cette petite modification concernant la règle de la preuve au tribunal n'a pas été apportée à la loi, qu'il ne mérite pas d'être pris au sérieux.

Une voix: Il devrait démissionner.

M. Leggatt: La seconde question à laquelle le ministre doit s'attaquer est la loi actuellement en vigueur. Je suis persuadé qu'il a déjà considéré la question, mais je tiens à lui rappeler les dispositions actuelles touchant l'écoute électronique. Le Parlement a donné au gouvernement actuel le pouvoir d'espionner les conversations des gens engagés dans le crime organisé. Je veux parler de l'article 178(1) qui autorise l'écoute électronique dans le cas de tout délit que l'on peut raisonnablement croire relié à des délits similaires ou connexes commis par deux complices ou plus et relié aux activités du crime organisé.

Le Parlement a donné au ministre les pleins pouvoirs pour lutter contre le crime organisé en adoptant le projet de loi à la dernière session. Le ministre continue à invoquer le faux prétexte que si ces autres délits ne sont pas prévus dans la loi, son action sera terriblement handicapée et paralysée. La loi a toujours été en vigueur. Le ministre doit maintenant s'attaquer aux véritables problèmes: a-t-on donné les ordres qu'il fallait aux forces policières; n'y aurait-il pas trop d'agents de la GRC occupés à traquer des gauchistes radicaux dans les universités canadiennes alors qu'ils devraient faire enquête en secret dans les rues de Montréal et de Vancouver pour faire jeter ces crapules en prison comme elles le méritent? Ce sont là des questions auxquelles le ministre de la Justice et le solliciteur général ne peuvent vraiment répondre.